



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

Valence, le 27 mars 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Trois communes de la Drôme retenues dans le plan national « Action cœur de ville ».**

Les communes de Montélimar, Romans-sur-Isère et Valence ont été retenues parmi les 222 villes retenues qui pourront bénéficier du plan national « Action cœur de ville ».

Ce plan, porté par le ministère de la cohésion des territoires, vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. Il a été élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires. Il entend faciliter et soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Pour assurer cette revitalisation, chaque convention reposera sur 5 axes structurants :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

L'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les partenaires : plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédits.

